Le préfet Delpuech s'en prend aux Identitaires pendant que les islamistes ravagent nos villes

écrit par Yann Kempenich | 27 novembre 2017



Illustration : Le Parisien

« Black friday » versus Génération identitaire

Pendant que la France consumériste se lançait avec délectation dans le « Black Friday », ce samedi 25 novembre, « <u>Génération identitaire</u> » osait défier le préfet de Paris, Michel Delpuech.

« Le préfet de police de Paris a pris vendredi un arrêté d'interdiction, <u>mesure rare</u>, contre une manifestation de Génération Identitaire et contre « tout rassemblement en réaction à cette manifestation », a annoncé vendredi la préfecture de police ».

En effet, relate <u>Sud-Ouest</u>, « Dans son arrêté, le préfet de police justifie cette interdiction par le fait que la manifestation « est susceptible de rassembler des groupements violents appartenant à la mouvance de l'ultra-droite provenant aussi bien de la région parisienne, que de la province, ainsi que d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et du Royaume-Uni ».

Notons que lorsque l'extrême-gauche (« antifas », CGTistes, ZADistes…) manifeste violemment, aucun préfet n'interdit les rassemblements sous prétexte qu'il y aurait contremanifestation éventuelle de « l'ultra-droite ».

Comme le rapporte l'article de Martine Chapouton, ce Michel Delpuech est bien connu pour ses hauts faits de résistance à la « peste brune ».

http://resistancerepublicaine.com/2017/11/24/manif-generationidentaire-interdite-la-collusion-prefet-antifas-islamistes/

Préfet du Rhône, il avait condamné en 2016, à propos des tags islamophobes sur la mosquée de Bron, « ces actes ignobles qui, en désignant à la vindicte votre communauté, rappellent, ni plus ni moins, les méthodes qui conduisirent les nazis à la Nuit de Cristal ».

Carrément.

En revanche, il semble ne pas connaître la peste verte et ses milliers de victimes de par le monde, comme d'ailleurs la plupart des préfets de France.

Car, pour ses supplétifs de l'Etat, obéissant comme des toutous à leur maître, l'heure est grave face « aux semeurs de mal qui s'en prennent à notre pays ». (Lyon Mag).

Mais à qui s'adressait le préfet ? Aux terroristes islamistes ? Aux islamo-gauchistes ?

Non, sa vindicte de haut-fonctionnaire servile, toujours en attente d'une promotion, se dirigeait évidemment contre les patriotes ou les identitaires, à l'instar d'un Patrick Calvar, ancien patron de la Sécurité intérieure (« L'Europe est en grand danger : les extrémismes montent partout et nous sommes, nous, services intérieurs, en train de déplacer des ressources pour nous intéresser à l'ultra droite qui n'attend que la confrontation ») ou d'un Gilles Clavreul, ancien délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (« C'est pour cela qu'il faut être à la fois lucide et clair sur les risques et les menaces qui sont devant nous. Il y a une tenaille identitaire en France, comme dans tous les pays occidentaux »).

En effet, des hordes de néo-nazis menacent la capitale, des Fallschirmjäger s'apprêtent à sauter sur l'Elysée et Hildago se retranche dans son palais, craignant de finir comme Allende à la Moneda.

Allez, la gauche, on prend un petit Lexomil et on se détend.

Il suffit de lire la presse pour se rendre compte de la situation :

- « Les potentiels manifestants ont été repoussés vers le métro La Motte-Piquet-Grenelle (15e) par de très importants effectifs de CRS et de gendarmes mobiles ». (<u>Le Parisien</u>)
- « Vers 15h30, une cinquantaine de personnes qui entendaient braver l'interdiction préfectorale ont été regroupées et repoussées vers le métro, les forces de l'ordre leur demandant de quitter les lieux ». (Le Parisien)



Devant le Bataclan, « Le petit rassemblement a été rapidement contrôlé par les policiers » et « la poignée de militants a toutefois eu le temps de déployer une banderole et de tirer quelques fumigènes ». (20minutes)

A voir les photos des manifestations, on est loin des émeutes antifas ou des marches violentes contre la loi travail…



D'ailleurs, admirez sur la photo du Parisien le magnifique encerclement décisif des forces de l'ordre, contraignant les identitaires à... reprendre le métro calmement.

Pour faire bonne mesure, « plusieurs personnes étaient interpellées pour possession d'objets susceptibles d'être utilisés comme projectiles » (des pavés ? des cocktails Molotov ? des barres de fer dans les poches ? Mystère…) et « dix-huit autres vérifications d'identité ont également été effectuées dans l'après-midi, selon la préfecture de police ».

Le Parisien titrait même « *15 gardes à vue pour port d'arme* ». Quoi, des Luger ? Des Panzerfaust ? Un V2 ? Mystère là aussi…

L'express relatait également que « quelques-uns ont été interpellés après être rentrés dans une librairie anarchiste proche de la place de la République. Il n'y a pas eu de casse. Selon le libraire, un groupe d'une dizaine de personnes est entré vers 16h00 et a crié des slogans identitaires tels que « La France aux Français » sans s'éloigner du seuil, et sans violences ni agression ». « Ça a

été très bref, une minute pas plus » précise le libraire anarcho-blasé.

Non vraiment, les CRS ont été durement éprouvés ce samedi 25 novembre… Ils en étaient presque à regretter les « antifas » anti-loi travail, qui, comme le prouvent ces photos, représentaient de sympathiques trublions :



Illustration : RT



Illustration : Le Parisien



Illustration : Charente libre

Mais, au moins, c'est « mission accomplie » pour le préfet qui pourra dormir du sommeil du juste.

En revanche, pas de commentaires sur les antifas qui s'apprêtaient à en découdre avec les identitaires, sans autorisation bien sûr, et qui, en manque d'adversaires, ont finalement « demandé à leurs partisans de rejoindre deux manifestations organisées à Paris samedi après-midi, l'une contre l'esclavage en Libye et l'autre contre les violences faites aux femmes ».

Et c'est justement à la suite de manifestations contre l'esclavage en Libye que l'on peut vraiment se rendre compte, au niveau de l'Etat, de la différence de traitement entre les « identitaires » et les autres.



Illustration : Flavien MUNKATU

Samedi 18 novembre : « Environ un millier de personnes ont manifesté samedi à Paris contre des cas d'esclavage en Libye. Cette manifestation — non déclarée en préfecture — intervient en réaction à la diffusion d'un reportage de CNN dans lequel

on voit des migrants vendus aux enchères. À Paris, La préfecture de police a dénoncé dans un communiqué le caractère illégal du rassemblement. » (Le Figaro). De violents affrontements avec la police sont à déplorer selon <u>Valeurs</u> Actuelles.

Samedi 25 novembre : à Nantes, il semble également que la manifestation contre l'esclavage en Libye se soit transformée en émeute anti-blanc :

http://resistancerepublicaine.com/2017/11/26/nantes-sales-pute
s-de-blancs-la-manifestation-contre-lesclavage-en-libyetourne-a-lemeute-ethnique/

Rappelons de même les récentes émeutes du Val Fourré à Mantesla-Jolie visant la Brigade Spécialisée de Terrain (BST), toujours obligée de fuir devant les mortiers et les cocktails Molotov. Selon Valeurs Actuelles du 23 novembre, « au sommet de l'Etat, consigne a été donnée de ne déployer aucune compagnie de CRS ni aucun escadron de gendarmerie, pour éviter de « dramatiser » ou de « donner une dimension nationale » aux violences ».

Idem, lors des manifestations du 16 novembre contre la loi travail : « afin d'éviter toute tension politique, les CRS ont reçu l'ordre de ne pas bouger ».

On peut donc penser qu'à partir du moment où les manifestants se revendiquent d'extrême-gauche ou des « minorités racisées ou musulmanes », l'Etat et ses supplétifs préfectoraux ne bougeront pas.

Sinon, comment expliquer la tolérance du préfet devant les prières de rue illégales à Clichy pendant 8 mois ?

http://resistancerepublicaine.com/2017/11/16/clichy-la-prefect
ure-aurait-autorise-les-prieres-de-rues-illegales-pendant-8mois/

La préfecture de Paris sera donc tout aussi tolérante devant les manifestations non autorisées des Africains « en lutte contre l'esclavagisme en Libye ».

Leur cause est entendue car ne sommes-nous pas coupables nous aussi ?

En effet, pour la diaspora africaine, à l'instar du « strasbourgeois » suprémaciste noir <u>Kémi Séba</u>, l'esclavage en Libye, c'est la faute… des Blancs.

Le 15 novembre, de retour à Bruxelles, après son expulsion du Sénégal, celui-ci a appelé la foule à la révolte. Le 25 novembre, bis repetita, des magasins ont été attaqués mais, au moins, la police belge a interpellé une cinquantaine d'individus. Notons que pour le quotidien <u>La Libre Belgique</u>, c'est « l'utilisation des autopompes par la police qui aurait pu déclencher les débordements ».

A Paris, Franco Lollia, le porte-parole de la Brigade antinégrophobie (BAN) ne dénonce pas les Libyens et la responsabilité de l'islam dans l'esclavagisme mais l'Occident : « La réalité des Noirs qui sont en Libye, en Mauritanie (...), c'est un film d'horreur dans lequel « l'Europe, les Etats-Unis ont la plus grande (part de) responsabilité ». (Le Point)



Illustration : Remi Ochlik



Illustration : Mahmud Turkia/AFP/Getty Images

Selon <u>Breizh-info</u>, ce 25 novembre, tandis que les CRS mettaient fin aux rassemblements inoffensifs des Identitaires à Paris, « près de 250 personnes, presque toutes d'origine africaine, ont fait une manifestation sauvage et bloqué les transports en commun au cœur de Nantes ». Certaines hurlaient

« nous sommes noirs, nous sommes chauds » et « sales putes de Blancs ».

Breizh-info relate des violences commises contre des « blancs » et « pendant ce temps, il n'y avait pas un policier à l'horizon. Pas même les CRS censés protéger le centre-ville. « Ils étaient là tout l'après-midi, mais quand la manifestation est arrivée ils n'étaient plus là », nous confirme un commerçant riverain. Nous avons finalement trouvé à 17h53 trois policiers de la BSTC esseulés, qui ne pouvaient guère intervenir vu leur nombre. La police avait-elle ordre de ne pas intervenir ? ».

Allons, allons, pas de complotisme. Rappelons juste que le préfèt de Loire-Atlantique, Mme <u>Nicole Klein</u> est une ancienne protégée de Catherine Tasca, Michel Rocard, Jack Lang et de Lionel Jospin.

En attendant, Gérard Collomb, les préfets Michel Delpuech et Gilles Clavreul, le « superflic » Patrick Calvar peuvent dormir tranquilles : hier, Génération identitaire a été mise hors d'état de nuire.

Certains de leurs dangereux sympathisants dorment en cellule, d'autres sont retournés dans leur campagne, définitivement fichés par les services de renseignements.

« <u>Fichés S</u> » peut-être ? S comme « sûreté de l'État ».

Fichés S comme les 10 500 individus connus en France pour leur appartenance ou leurs liens supposés avec la mouvance islamiste (djihadistes, salafistes, etc.)

Fichés S comme les 850 combattants djihadistes revenant bientôt d'Irak ou de Syrie, auxquels l'Etat-nounou offrira des séances de résilience par hypnothérapie, des groupes de parole ou des stages de kitesurf à La Baule.

Fichés S comme Mohammed Merah, Mehdi Nemmouche, Sid Ahmed

Ghlam, Ismaël Omar Mostefaï, Samy Amimour, Foued Mohamed-Aggad, Chérif et Saïd Kouachi, Ayoub El Khazzani, Amedy Coulibaly, Yassin Salhi, Larossi Abballa, Adel Kermiche et Abdel Malik Petitjean?

Et tant d'autres assassins, zélateurs de la peste verte, qu'aucun préfet, qu'aucun ponte des renseignement, qu'aucun ministre de l'intérieur n'ont su arrêter.

Ces vrais « semeurs de mal qui s'en prennent à notre pays » peuvent aussi dormir tranquilles.

Car ce n'est pas encore l'islamophile Delpuech, risible contrefaçon du préfet Jean Moulin, qui terrorisera les terroristes.

Complément de Maxime

Remarquable!

On peut aussi ajouter les textes de droit pénal concernant les manifestations non autorisées.

Je parie qu'il n'y aura pas de poursuite contre ceux qui ont manifesté sauvagement.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=5E29AA A021872C31BBC2F6810F03ED6F.tplgfr37s_2?idSectionTA=LEGISCTA000 025508382&cidTexte=LEGITEXT000025503132&dateTexte=20120618 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000025508368&cidTexte=LEGITEXT000025503132&dateTexte=201206 18

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=L EGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418461&dateTexte=2 9990101&categorieLien=cid

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=5E29AA A021872C31BBC2F6810F03ED6F.tplgfr37s_2?idSectionTA=LEGISCTA000 006165359&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=29990101

Article 431-9

Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros

d'amende le fait :

- 1° D'avoir organisé une manifestation sur la voie publique n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ;
- 2° D'avoir organisé une manifestation sur la voie publique ayant été interdite dans les conditions fixées par la loi ;
- 3° D'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

Article 431-10

Le fait de participer à une manifestation ou à une réunion publique en étant porteur d'une arme est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Article 431-11

- I. Les personnes physiques coupables de l'infraction prévue par l'article 431-10 encourent également les peines complémentaires suivantes :
- 1° L'interdiction des droits civiques, civils et de famille, suivant les modalités prévues par l'article 131-26 ;
- 2° et 3° (Abrogés) ;
- 4° L'interdiction de séjour, suivant les modalités prévues par l'article 131-31.
- II. En cas de condamnation pour l'infraction prévue à l'article 431-10, le prononcé des peines complémentaires suivantes est obligatoire :
- 1° L'interdiction de détenir ou de porter, pour une durée de cinq ans au plus, une arme soumise à autorisation ;
- 2° La confiscation d'une ou de plusieurs armes dont le condamné est propriétaire ou dont il a la libre disposition. Toutefois, la juridiction peut, par une décision spécialement motivée, décider de ne pas prononcer ces peines, en considération des circonstances de l'infraction et de la personnalité de son auteur.

Article 431-12

L'interdiction du territoire français peut être prononcée dans

les conditions prévues par l'article 131-30, soit à titre définitif, soit pour une durée de dix ans au plus, à l'encontre de tout étranger coupable de l'infraction définie à l'article 431-10.